

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2796

8 octobre 2014

SOMMAIRE

Aakapa Advisory Business Services S. à r.l.	134163	GEAF International 1 S.à r.l.	134171
Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.	134164	GEMS HR Consulting S.à r.l.	134168
Adimco S.A.	134163	Geo Debt GP S.à r.l.	134170
Aers S.A.	134164	Global Media Systems S.A.	134168
Arlington International S.à r.l.	134162	Glucose S.A.	134168
Aruallux S.à r.l.	134202	GN Transport Luxembourg S.à r.l.	134167
Autopolis S.A.	134163	Golden Eagle Energy S.à r.l.	134170
Avesta Construction S.à r.l.	134164	Griffin Topco III S.à r.l.	134182
Begonia Investments S.à r.l.	134171	Hierscht Finance S.A.	134191
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l.	134164	Hightech Partners - ITP Holding S.A. ...	134190
Canepa Green Energy II	134166	Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l. ..	134190
Canepa Green Energy Opportunities I ..	134166	Innit International SCA	134183
Canepa Green Energy Opportunities II .	134166	ISO 200 S.A.	134208
CLdN Lignes S.A.	134165	Jan De Nul Luxembourg S.A.	134208
Coiffure Eliane S.à r.l.	134165	Kings Forest	134166
Comarlux S.A.	134165	Muenzgasse S.à r.l.	134162
eBay Treasury S.à r.l.	134200	Nado S.à r.l.	134162
Eralda International, S.à r.l.	134167	Nako FX s.à r.l.	134165
Eralda International, S.à r.l.	134167	Nomura Funds	134169
Eralda International, S.à r.l.	134167	Nouvel Horizon S.à r.l.	134162
Eren Grece	134167	Partsana S.A.	134182
Finance Kerpen S.à r.l.	134191	Rakuten UK Shopping S.à r.l.	134200
First Industrial S.A.	134169	RE German Properties S. à r.l.	134170
Fulin Investments S.à r.l.	134180	RM2 Leasing S.A.	134170
Fürstenberger Siedlung 3 S.à r.l.	134166	Transcars S.à r.l.	134201
Gabedelem S.A.	134181	Transocean Luxembourg Holdings S.C.S.	134201

Muenzgasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 136.143.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122964/9.

(140141147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Nado S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 151.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 05/08/2014.

Référence de publication: 2014123001/10.

(140141381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Nouvel Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 11, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 33.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2014. Signature.

Référence de publication: 2014123013/10.

(140140373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Arlington International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.629.

Extrait des résolutions en date du 10 juillet 2014:

1. Le gérant suivant est nommé comme gérant classe B en date du 31 décembre 2009 et cela pour une durée illimitée:
M. James Cornell, né le 17 janvier 1974 à Ashford (Royaume Uni), de résidence professionnelle: Nelson House, Central Boulevard, Blythe Valley Park, Solihull, West Midlands, B90 8BG, Royaume Uni.
 2. Il est mis fin en date du 14 février 2014 au mandat de gérant classe B à savoir: M. Patrick Deigman.
 3. Il est mis fin en date du 27 juin 2014 au mandat de gérant classe A à savoir: M. Ian Kent.
 4. Le gérant suivant est nommé comme gérant classe A en date du 27 juin 2014 et cela pour une durée illimitée:
M. Sanjeev Kumar Jewootah, né le 29 décembre 1975 à Mauritius, de résidence professionnelle: 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchée de Luxembourg.
- Le conseil de Gérance se compose comme suit:
M. Sanjeev Jewootah, gérant classe A
M. Dominique Prince, gérant classe B
M. James Cornell, gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Estelle Garnon
Mandataire

Référence de publication: 2014123964/25.

(140137203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

A.A.B.S., Aakapa Advisory Business Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 106.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014123914/10.

(140138332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Adimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014123921/12.

(140138472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Autopolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 30.604.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg le 19 juin 2014

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2016:

- Monsieur Edouard Goedert, né le 15 février 1952 à Ettelbrück, Luxembourg et demeurant professionnellement Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange-Strassen;

- Monsieur Benoît Déjean, né le 23 juillet 1969 à Millau, France et demeurant professionnellement au 231, Pierstraat, B-2550 Kontich.

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2016:

- MOORKENS DISTRIBUTION, société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Pierstraat 231, B-2550 Kontich, inscrite au registre des personnes morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0421.845.278, représentée par son représentant permanent, Monsieur Philippe Portal, né le 26 novembre 1965 à Paris 20^e, France et demeurant professionnellement au 229, Pierstraat, B-2550 Kontich;

- Monsieur Kurt Heene, né le 15 novembre 1968 à Temse, Belgique et demeurant professionnellement au 231, Pierstraat, B-2550 Kontich;

- Monsieur Marc Devillet, né le 2 septembre 1969 à Arlon, Belgique et demeurant professionnellement Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange-Strassen,

en remplacement de Monsieur Paul Mariën et Monsieur Olivier Fontaine, leur mandat d'administrateur arrivant à l'échéance à l'issue de cette Assemblée Générale.

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2016, Monsieur Marc Devillet, né le 2 septembre 1969 à Arlon, Belgique et demeurant professionnellement Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange-Strassen; en remplacement du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Edouard Goedert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014123974/32.

(140137219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Aers S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 114.250.

Les Comptes Annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123924/9.

(140138551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Avesta Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 155.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123909/9.

(140138523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.666.

Extrait des contrats de cession des parts de la Société en date du 28 juillet 2014

En vertu des contrats de cession des parts signés le 28 juillet 2014 les changements suivants sont à noter:

Gaxabara Limited et Ikedja Limited ont transféré la totalité des parts détenues avec effet au 28 juillet 2014 à:

BLUEHOUSE HOLDINGS PARTICIPATIONS LTD, une société régie par les lois de Chypre, ayant son siège social à Chrysorogiatissis & Kolokotroni, P.C. 3040, Limassol, (Chypre) et immatriculée sous le numéro HE 327405 auprès du Registrar of Companies de Chypre.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014126946/15.

(140143669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

EXTRAIT

En date du 6 août 2014, l'actionnaire unique a décidé:

- de prendre acte de démission de Pertti Vanhanen de son poste d'administrateur avec effet au 06 août 2014.

- de nommer en qualité d'administrateur, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014, les personnes suivantes:

* M. Alastair Woodward, né le 24/09/1973, à Windsor, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2b rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

* M. Michael Determann, né le 03/10/1955, à Braunschweig, Allemagne, avec adresse professionnelle au Bettinastraße 53-55, 60325 Frankfurt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014127593/21.

(140145017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Coiffure Eliane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.
R.C.S. Luxembourg B 83.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127026/9.

(140143865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Comarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 157.340.

RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, rectifient le dépôt L140138054 du 1^{er} août 2014 et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Comarlux S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014127027/14.

(140143950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Nako FX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 170.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 05/08/2014.

Référence de publication: 2014123003/10.

(140141384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

CLdN Lignes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2014

«The General Meeting decides to re-elect Mr Christian Cigrang, Mr Michel Cigrang, Mr Jozef Adriaens, Mr Michel Jadot, Priveq S.A., represented by Mr Frank van Bellingen, Mr Alexis Vermast, Mr Kristof Wuytack and Mr Gary Walker until the next annual general meeting of shareholders. The General Meeting also decides to re-elect BDO-audit for another year until the next annual general meeting of shareholders.»

Traduction libre

«L'Assemblée Générale décide de renommer Messieurs Christian Cigrang, Michel Cigrang, Jozef Adriaens, Michel Jadot, Priveq S.A. représentée par Frank van Bellingen, Alexis Vermast, Kristof Wuytack et Gary Walker comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire. L'Assemblée Générale décide aussi de renommer BDO-audit pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.»

Michel Jadot, administrateur, a comme nouvelle adresse: 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014124158/21.

(140138106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Canepa Green Energy Opportunities I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.
R.C.S. Luxembourg B 166.282.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124118/9.

(140138172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Canepa Green Energy Opportunities II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 166.283.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124119/9.

(140138039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Canepa Green Energy II, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 165.858.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124117/9.

(140138367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Kings Forest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 180.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124412/9.

(140138737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Fürstenberger Siedlung 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.993.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessa LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez également noter que le siège social de l'associée unique IW Wohnen S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Fürstenberger Siedlung 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124734/18.

(140141532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Eralda International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124704/10.

(140142385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Eralda International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124703/10.

(140141966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Eralda International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124705/10.

(140142463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Eren Grece, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour la société EREN GRECE S.A.

Pierre Dagallier / Alain Robillard

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2014124706/13.

(140142097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

GN Transport Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 17, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 118.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014124773/11.

(140141666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Global Media Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 42.390.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124768/10.

(140142131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

GEMS HR Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 6, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 171.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124760/10.

(140141925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Glucose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.405.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société «LIVET SRL», ayant son siège social à I-24122 Bergamo, Via G. Paglia, 15, inscrite au «Registro di Commercio di Bergamo» sous le numéro 250585,

ici représentée par Madame Christina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «GLUCOSE S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 118.405,

a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1906, en date du 10 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

II.- Que le capital social de la société anonyme «GLUCOSE S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «GLUCOSE S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «GLUCOSE S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «GLUCOSE S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des certificats d'actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cents Euros (900.- EUR), sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2014. Relation GRE/2014/2979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014124770/48.

(140141897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

First Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 13.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124725/9.

(140141912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Nomura Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.078.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2014 a décidé les résolutions suivantes:

Elle a accepté la démission de Monsieur Hajime Usuki et Monsieur Koichi Sudo avec effet à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Elle a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Richard Bisson, Administrateur, résidant professionnellement au 1, Angel Lane, EC4R 3AB London, Royaume-Uni;
- Monsieur Graham Jones, Administrateur, résidant professionnellement au 1, Angel Lane, EC4R 3AB London, Royaume-Uni;
- Madame Mariko Yanada, Administrateur, résidant professionnellement au 112-1, Nihonbashi, Chuo-ku, Tokyo 103-8260 Japan.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2015.

Elle a pris la décision de nommer en tant qu'administrateur:

- Monsieur Masaru Konno, Administrateur, résidant professionnellement au Bâtiment A - 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Theo Scheuer, Administrateur, résident professionnellement au Bâtiment A - 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2015.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de Deloitte Audit, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2015.

Pour extrait conforme

Nomura Funds

Référence de publication: 2014124976/31.

(140141481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

RM2 Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 163.514.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 11 juillet 2014 que:

- A été réélu aux fonctions d'administrateur de la société:

* Monsieur Andrew DOWSE, demeurant au 203 route des Rosalys, CH-1619 Les Paccots (Suisse).

Son mandat d'administrateur de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127409/15.

(140144053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

RE German Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.934.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juillet 2014.

Martinus C. J. WEIJERMANS

Gérant B

Référence de publication: 2014127403/13.

(140143575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1784 du 16 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2014127868/12.

(140144851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Geo Debt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014127862/14.

(140144962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

**Begonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GEAF International 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 117.205.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of July,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

Is held

An extraordinary general meeting of the sole shareholder of “GEAF International 1 S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 117.205, incorporated under the denomination EREF Greece 1, S.à r.l. pursuant to a notarial deed on 9th June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1562 on 17th August 2006.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed dated 23rd December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 571 on 4th March 2014.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Raf Bogaerts, companies director, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marie Kaiser, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elects as scrutineer Mrs Siham Bedrane-Khacef, private employee, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Amendment of the Company’s name into “Begonia Investments S.à r.l.” and amendment of Article 1 of the articles of association;

2. Contribution in cash of € 69,000,000 realized by the sole shareholder of the Company so as to raise it from its present amount of € 4,269,450 to the amount of € 73,269,450;

3. Against the contribution, creation and issuance of mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of € 25 each, namely the “MRPS” to be fully paid up and determination of the specific rights attached to the MRPS;

4. Subscription and payment of the newly issued MRPS;

5. Resignation of the current managers, quittance and discharge;

6. Appointments of new managers;

7. Amendment of the financial year of the Company and subsequent amendment of Article 18 of the articles of association;

8. Full restatement of the articles of incorporation of the Company with no changes to the corporate object of the Company, in order, in particular, to reflect the above resolutions;

9. Miscellaneous.

II.- That the sole represented shareholder, the proxyholder of the sole represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the sole represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the sole represented shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the sole represented shareholder declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the Company’s name into “Begonia Investments S.à r.l.” and to amend consequently Article 1 of the articles of association.

Second resolution

The general meeting decides to convert the one hundred seventy thousand seven hundred and seventy-eight (170,778) existing shares representing the share capital of the Company into one hundred seventy thousand seven hundred and seventy-eight (170,778) ordinary corporate units, and to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-nine million euro (EUR 69,000,000) so as to raise it from its current amount of four million two hundred sixty-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 4,269,450) represented by one hundred seventy thousand seven hundred and seventy-eight (170,778) ordinary corporate units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to seventy-three million two hundred sixty-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 73,269,450), through the creation and the issue of two million seven hundred sixty thousand (2,760,000) mandatory redeemable preferred shares (hereafter the "MRPS"), as described in the articles of association, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription and payment

All the two million seven hundred sixty thousand (2,760,000) new MRPS are entirely subscribed by the sole shareholder Rodeo Sport GmbH, société à responsabilité limitée with registered office in D-40213 Düsseldorf, 6, Carl-Theodor Strasse, 10, registered with the Unternehmensregister under number HRB 40997,

here represented by Mr Raf Bogaerts, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Düsseldorf, on 24 July 2014,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the sole shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith,

for a total price of sixty-nine million euro (EUR 69,000,000.-), entirely allocated to the share capital.

All the two million seven hundred sixty thousand (2,760,000) new MRPS are entirely paid up in cash so that the amount of sixty-nine million euro (EUR 69,000,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution:

The general meeting resolves to accept the resignation of the current managers of the Company and to grant discharge to the resigning managers for the execution of their mandate up to this date.

Fourth resolution:

The general meeting resolves to appoint as new managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Raf Bogaerts, companies director, having its professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Mr Michel de Groote, companies director, having its professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Mr Matthias Van der Looven, finance manager, having its professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Fifth resolution:

The general meeting resolves to change the financial year which shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

The current financial year which began on 1st March 2014 exceptionally ending 31st December 2014.

Sixth resolution:

The general meeting decides to fully restate the articles of association, with no changes to the corporate object of the Company, in order, in particular, to reflect the above resolutions, so as to be read henceforth as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Begonia Investments S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 3. The Company's object is to carry out, in Luxembourg or abroad, industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly connected with the creation, management and financing of any undertakings or companies, as well as the management and development, permanently or temporarily, of its portfolio.

In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of managers.

If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and person abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at seventy-three million two hundred sixty-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 73,269,450.-) represented by one hundred seventy thousand seven hundred seventy-eight (170,778) ordinary corporate units (the "Ordinary Corporate Units") and two million seven hundred sixty thousand (2,760,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, each being fully paid-up (together the "Shares").

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association (the "Articles"). Without prejudice to what is set out below concerning the redemption of the MRPS, the Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The Shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two managers upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. The MRPS may be redeemed by the Company in accordance with article 49-8 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as foreseen for the sociétés anonymes.

The Company is entitled to redeem the MRPS, at any moment, in whole or in part, by sending a notice by registered mail to any holder of the MRPS at the address which appears in the Company's shareholders's register. Such notice will mention (i) the date of the redemption, (ii) the number of MRPS to be redeemed, (iii) the redemption price and (iv) the method of payment of the redemption price.

The Company shall redeem the MRPS at the latest on the tenth anniversary of their issuance.

The redemption price of a MRPS shall be equal to the nominal value plus the portion of the share premium account attributable to such MRPS at the time of the redemption.

C. General meetings of shareholders or resolutions of the sole shareholder

Art. 9. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of Shares which he owns. Each Ordinary Corporate Unit is entitled to one vote. Each MRPS is entitled to one vote, except when the Company has only one shareholder in which case the MRPS have no voting rights.

Collective decisions are only taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are not more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 10. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term of office, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 12. In case of several managers, they will form a board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any managers may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority and at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the managers present or represented at the meeting. The chairman does have a casting vote in case of equality of votes.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval on one or several separate instruments in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman if any, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of managers.

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the sole manager or by the joint signature of any two managers, as the case may be, or by the joint signature or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

The Company will be bound towards administrative authorities by the sole signature of any manager.

E. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Each year, on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm, appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

Each MRPS entitles to a preferential and cumulative annual dividend of 0.1 % of the nominal value of the MRPS.

After payment of these preferred dividend, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profit is allocated, provided that the MRPS shall have no further rights to any additional dividends, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, the preferred dividends to be allocated to the MRPS are only payable out of the income derived from the assets contributed to, or acquired by, the Company by using the contributions made to the Company in consideration for the issue of the MRPS.

F. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In case of a liquidation, each holder of MRPS has a preferential right to (i) the reimbursement of his contribution at its nominal value and (ii) the payment of any unpaid dividend. After such payments, the holder of MRPS are excluded from any further liquidation proceeds.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the Ordinary Corporate Units of the Company held by them.

G. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary general meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

H. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, laquelle dernière restant dépositaire de la présente minute,

S'est réunie

En assemblée générale extraordinaire l'associé unique de la société à responsabilité limitée "GEAF International 1 S.à r.l." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.205, constituée sous la dénomination de EREF Greece 1, S.à r.l., suivant acte notarié en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 17 août 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 4 mars 2014.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Siham Bedrane-Khacef, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société en «Begonia Investments S.à r.l.» et modification de l'article 1 des statuts;
2. Apport en numéraire de € 69.000.000 réalisé par l'associé unique de la Société afin de le porter de son montant actuel de € 4.269.450 à € 73.269.450;
3. En contrepartie de cet apport, création et émission de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de EUR 25.-chacune, dénommées les «MRPS» entièrement libérées et détermination des droits attachés aux MRPS;
4. Souscription et libération des MRPS nouvellement émises;
5. Démission des gérants actuels, quittance et décharge;
6. Nomination de nouveaux gérants;
7. Changement de l'année sociale de la Société et modification subséquente de l'article 18 des statuts;
8. Refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social de la Société, en particulier, pour tenir compte des résolutions ci-dessus;
9. Divers.

II.- Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «Begonia Investments S.à r.l.» et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les cent soixante-dix mille sept cent soixante-dix-huit (170.778) parts sociales existantes représentant le capital social de la Société en cent soixante-dix mille sept cent soixante-dix-huit (170.778) parts sociales ordinaires, et d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-neuf millions d'euros (EUR 69.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 4.269.450,-), représenté par cent soixante-dix mille sept cent soixante-dix-huit (170.778) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante-treize mille deux cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 73.269.450,-), par la création et l'émission de deux millions sept cent soixante mille (2.760.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (ci-après dénommées les «MRPS»), telles que décrites dans les statuts, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

La totalité des deux millions sept cent soixante mille (2.760.000) MRPS nouvelles sont intégralement souscrites par l'associé unique Rodeo Sport GmbH, société à responsabilité limitée ayant son siège social à D-40213 Düsseldorf, 6, Carl-Theodor Strasse, immatriculée auprès du Unternehmens register sous le numéro HRB 40997,

ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Düsseldorf, le 24 juillet 2014,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de l'associé unique et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes, pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement;

pour un prix total de soixante-neuf millions d'euros (EUR 69.000.000,-) entièrement affectés au capital social de la Société.

La totalité des deux millions sept cent soixante mille (2.760.000) MRPS nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de soixante-neuf millions d'euros (EUR 69.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des gérants actuels et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat prenant fin à la date de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée.

- Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Monsieur Michel de Groot, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Monsieur Matthias Van der Looven, finance manager, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Exceptionnellement, l'année en cours qui a commencé le premier mars 2014 se terminera le trente-et-un décembre 2014.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social de la Société, en particulier, pour tenir compte des résolutions ci-dessus, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Begonia Investments S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 3. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ou exécuter toute opération de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

La Société peut ouvrir des succursales ou des autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-treize millions deux cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 73.269.450,-) représenté par cent soixante-dix mille sept cent soixante-dix-huit (170.778) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et deux millions sept cent soixante mille (2.760.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «MRPS»), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées (ensemble les «Parts Sociales»).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée suivant la manière requise pour modifier les présents statuts (les «Statuts»). Sans préjudice de ce qui est énoncé ci-dessous concernant le rachat des MRPS, la Société peut, dans la mesure et aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique (ou de tout autre associé) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Les Parts Sociales de la Société prennent la forme de parts nominatives.

Un registre des associés sera tenu au siège social, où il sera disponible pour inspection par tout associé. La propriété des Parts Sociales sera établie par inscription dans ce registre. Les certificats de ces enregistrements sont délivrés et signés par deux gérants à la demande de l'associé concerné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale; si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de la Part Sociale devront désigner un mandataire unique pour représenter la Part Sociale par rapport à la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme l'unique propriétaire par rapport à la Société.

Art. 8. Les MRPS peuvent être rachetées par la Société conformément à l'article 49-8 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tel que prévu pour les sociétés anonymes.

La Société est autorisée à racheter les MRPS, à tout moment, en totalité ou en partie, par l'envoi d'une notification par courrier recommandé à tout titulaire de MRPS à l'adresse qui figure dans le registre des associés de la Société. Une telle notification doit mentionner (i) la date de rachat, (ii) le nombre de MRPS à racheter, (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

La Société rachètera les MRPS au plus tard au dixième anniversaire depuis leur émission.

Le prix de rachat d'une MRPS est égal à la valeur nominale augmentée de la partie du compte de prime d'émission attribuable à cet MRPS au moment du rachat.

C. Décisions de l'associé unique ou des associés.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à un vote. Chaque MRPS donne droit à un vote, sauf si la Société a seulement un associé, auquel cas les MRPS n'ont pas de droit de vote.

Les décisions collectives ne sont prises que dans la mesure où elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Si la Société comporte un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales des associés.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les décisions des associés sont prises dans une assemblée générale des associés ou, dans le cas où il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, par un vote écrit sur le texte des résolutions à adopter qui est envoyé par le conseil de gérance aux associés par courrier recommandé. Dans ce dernier cas, les associés sont dans l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 10. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont enregistrées par écrit et consignées dans un registre. Les votes de l'assemblée générale et les procurations sont attachés aux minutes.

D. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et réunions du conseil de gérance; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopieur ou par courrier électronique (sans signature électronique) sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres sur une base continue et permettant la participation effective de toutes les personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par telles moyens de communication est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité et au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont seulement prises avec l'approbation de la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président a une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation sur une ou plusieurs instruments par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux quelconques gérants, le cas échéant, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La Société sera engagée envers les autorités administratives par la seule signature de tout gérant.

E. Année fiscale - Profits

Art. 16. L'année fiscale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 17. Sur le bénéfice net de la Société, cinq pour cent (5%) sont alloués à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de cette réserve légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société, comme indiqué à l'article 5 ci-dessus ou comme augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

Chaque MRPS donne droit à un dividende annuel préférentiel et cumulatif de 0,1% de la valeur nominale des MRPS.

Après paiement des dividendes préférentiels, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, déterminent comment les profits restants seront alloués, étant entendu que les MRPS n'auront plus de droits à des dividendes supplémentaires, sous réserve du pouvoir du conseil de gérance de distribuer des dividendes intérimaires dans les limites permises par la loi.

Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, les dividendes préférentiels à allouer aux MRPS sont seulement payables sur les revenus tirés des actifs apportés à, ou acquis par, la Société en utilisant les contributions versées à la Société en en relation avec l'émission des MRPS.

F. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée des associés décidant une telle dissolution et qui fixera les pouvoirs et la compensation pour le(s) liquidateur(s).

En cas de liquidation, chaque porteur de MRPS dispose d'un droit préférentiel de (i) remboursement de sa contribution à la valeur nominale et (ii) au paiement de tout dividende impayé. Après ces paiements, les titulaires de MRPS sont exclus de toute autre surplus de liquidation.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

G. Modification des statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale extraordinaire des associés sous réserve des conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, M. KAISER, S. BEDRANE-KHACEF et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC / 2014 / 36303. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014128630/521.

(140145433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Fulin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.475.

EXTRAIT

En date du 1^{er} août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Huang YONGZHANG comme gérant de catégorie A de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- Wang XINGYI, ayant son adresse professionnelle au G3201 Fulaigong Residential Complex, Beijing, Chine, est nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Lu YAOZHONG, ayant son adresse professionnelle au 23 Huangsidajie, Suite 5-3-705, XiCheng District, Beijing 100034, Chine, est nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Freddy De Petter, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128610/19.

(140145682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Gabedelem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 114.760.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GABEDEM S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 114.760 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 985 du 19 mai 2006, page 47236. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2341 du 23 septembre 2013, page 112358.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (la «Présidente»). La Présidente désigne Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, comme secrétaire de l'Assemblée. L'Assemblée désigne Mme. Maria Santiago De Sousa, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente expose que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signés par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés; cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires de la Société renoncent à l'avis de convocation préalable et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée suffisamment à l'avance.

II. Que conformément à l'article 49-8 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société a procédé au rachat de 910 actions de catégorie J1 et 390 actions de catégorie J2 d'une valeur nominale de EUR 10 chacune (ensemble les «Actions de Catégorie J») en date du 28 juillet 2014 et que le droit de vote attaché à ces Actions de Catégorie J est actuellement suspendu. Par conséquent, la Société participe à l'Assemblée sans, cependant, prendre part au vote.

III. Qu'il résulte de la Liste de Présence que les actions détenues par les actionnaires (représentant 100% des actions ayant le droit de vote) sont dûment représentées à la présente Assemblée en vertu de procurations et que la présente Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu des actionnaires.

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de treize mille Euros (EUR 13.000) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000) à un montant de cent trente-sept mille Euros (EUR 137.000) par annulation de neuf cent dix (910) actions de catégorie J1 et trois cent quatre-vingt-dix (390) actions de catégorie J2, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune (les «Actions de Catégorie J») détenues en propre par la Société;

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize mille Euros (EUR 13.000) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000) à un montant de cent trente-sept mille Euros (EUR 137.000) par annulation de neuf cent dix (910) actions de catégorie J1 et trois cent quatre-vingt-dix (390) Actions de Catégorie J détenues en propre par la Société.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité de modifier l'Article 5 des Statuts, comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 137.000 (cent trente-sept mille euros) divisé en 3.100 (trois mille cents) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), en 1.500 (mille cinq cents) actions de

catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"), 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H") et en 1.300 (mille trois cents) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I"), ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: Henryon, Rouckert, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 1^{er} août 2014. Relation: EAC/2014/10676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014128625/73.

(140145255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Griffin Topco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.451.

Extrait de contrat de cession de parts sociales

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 11 Juillet 2014, 1250 parts sociales A d'une valeur nominale de 1,-EUR de la Société ont été transférées de OCM Luxembourg EPF III Sàrl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B159343) à Linfield Enterprises Limited, Kallipoleos 44, 3rd Floor, 1071 Nicosia, Chypre (257722)

En vertu d'un second contrat de cession de parts sociales daté du 11 Juillet 2014, 1250 parts sociales A d'une valeur nominale de 1,-EUR de la Société ont été transférées de OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings Sàrl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B159354) à Instago Holdings Limited, Diomidous 10, Alphamega-Akropolis Building, 3rd Floor, 2024 Nicosia, Chypre (195183)

Luxembourg, le 06 août 2014.

Référence de publication: 2014125570/16.

(140143039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.901.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 août 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Gravière de son poste d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Denis Brever. L'assemblée a également renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Denis Brever, Malmedy (Belgique) le 2 janvier 1983, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune

- Monsieur Jean-Yves Nicolas

- Monsieur Michaël Zianveni

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014125032/20.

(140141921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Innit International SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.431.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. - EM GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186945, représentée par Eugenio Minvielle Lagos, Gérant de classe A et Giuseppe di Modica, Gérant de classe B

2. - EM S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de 12.500 euros ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 183807, représentée par Eugenio Minvielle Lagos, Gérant de classe A et Giuseppe di Modica, Gérant de classe B, (les "Actionnaires"),

représentés aux présentes par Me Anca Iusco, avocate du cabinet Jeantet Associés, sis 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire, en vertu de deux procurations données sous seing privé à Paris, le 21 juillet 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes,

lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre - EM GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186945

ci-après le «Associé Commandité»,

et

- EM S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 183807

ci-après l'«Associé Commanditaire»

et toutes les personnes qui deviendront propriétaires d'Actions, une Société en Commandite par Actions sous la dénomination de «INNIT INTERNATIONAL SCA», (ci-après la "Société").

Art. 2. Durée. La durée de la Société est indéterminée.

Cependant la Société est dissoute en cas d'adoption d'une résolution de dissolution par une assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des statuts.

La Société n'est pas dissoute en cas de démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Gérant Commandité.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales ou à toutes sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société affiliée et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société affiliée. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, engager et gérer tous brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'endroit du siège social à l'intérieur de la commune pourra être modifié par décision de l'Associé Commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans ces circonstances données.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions divisé en trente et un mille (31.000) actions de commandité et trois millions soixante-neuf-mille (3.069.000) actions de commanditaires, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Sous réserve des stipulations en matière de capital autorisé, le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires comme en matière de modification des statuts, à condition d'obtenir l'accord de(s) Associé (s) Commandité(s) conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Les termes Action et Actions ou Actionnaire et Actionnaires dans ces Statuts englobent sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de Commanditaire et les Actions de Gérant Commandité et les propriétaires d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Gérant Commandité.

5.2. Capital autorisé. La Société a un capital autorisé de 500.000.000 EUR (cinq cent millions d'euros), représenté par 50.000.000.000 (cinquante milliard) actions d'une valeur nominale de 0,01- EUR (un centime d'euro) chacune.

L'Associé Commandité est autorisé à procéder à une augmentation de capital dans les limites du montant total du capital autorisé périodiquement, en toute ou en partie pendant une période commençant l'acte notarié adoptant les présents statuts, et expirant au cinquième anniversaire de cette date.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Associé Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription et à accepter les souscriptions.

Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi, l'Associé Commandité est autorisé, à son entière discrétion, à renoncer en tout ou en partie, à limiter, ou à assortir de conditions tous droits de souscriptions privilégiés des actionnaires existants et à fixer le montant éventuel des primes d'émissions qui devra être payé par les souscripteurs.

L'Associé Commandité est autorisé à décider l'émission par la Société d'obligations qu'elles soient ou non convertibles ou remboursables ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital aux termes et conditions fixés par l'Associé Commandité.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Associé Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Associé Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier l'Article 5 des statuts afin de constater l'augmentation intervenue et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 6. Actions. Les Actions seront émises sous la forme nominative ou au porteur.

Les Actions nominatives émises seront inscrites au registre des actionnaires (le Registre), qui sera conservé au siège de la Société par l'Associé Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Associé Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Tout transfert d'Actions nominatives s'opérera par une déclaration de transfert constatée par écrit, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Art. 7. Rachat d'actions. La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49.2 de la Loi.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions d'Associé Commandité sont solidairement et indéfiniment responsables pour tous les engagements qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport au capital de la Société.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Date et lieu des Assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 20 du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et date indiqués dans les avis de convocation.

Art. 10. Tenue des Assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal de l'Associé Commandité.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord de l'Associé Commandité.

Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société.

Le Gérant Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 11. Avis de Convocation. Les convocations aux assemblées générales d'Actionnaires seront faites par l'Associé Commandité dans les formes prévues par la Loi.

Titre IV. Gérance

Art. 12. Le gérant. La Société sera gérée par un Gérant en la personne de la société "EM GP S.à.r.l.", désignée dans les présents Statuts comme le Gérant. Le Gérant est nécessairement désigné par le Commandité.

Art. 13. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au Conseil de Surveillance s'il en existe un, ou à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs et conférer des mandats pour des affaires spécifiques à un ou plusieurs mandataires, sans toutefois être autorisé à déléguer de façon générale l'ensemble de ses pouvoirs de gestion.

Le Gérant représente la Société dans toutes les procédures de justice soit en demandant, soit en défendant.

Les assignations et autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société seule.

Art. 14. Signataire. La Société est engagée par la signature du Gérant ou la signature individuelle ou conjointe de tous mandataires auxquels le Gérant aura conféré un mandat.

Art. 15. Rémunération. Le Gérant est en droit de percevoir une rémunération au titre de ses services égale à 20% du résultat distribuable au titre d'un exercice clos, payable après approbation des comptes dudit exercice.

Titre V. - Année comptable - Comptes

Art. 16. Exercice Social, Comptes. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Titre VI. Dividendes et liquidation

Art. 17. Affectation des Résultats. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Associé Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Associé Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 18. Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité. La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 19. Droit applicable. Toutes les matières non réglées par les présents Statuts seront déterminées conformément à la législation luxembourgeoise.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme il suit:

- 1) EM GP S.à.r.l. souscrit trente et un mille (31.000) actions de commandité résultant du paiement de trois-cent-dix euros (EUR 310)
- 2) EM S.à r.l. souscrit trois millions soixante-neuf-mille (3.069.000) actions de commanditaires, résultant du paiement de trente-mille-six-cent-quatre-vingt-dix euros (EUR 30.690).

Suite à la constitution, les actions de commandité et les actions de commanditaires ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice financier commencera à la de constitution de la Société et sera clos le 31 décembre 2014.

L'assemblée générale annuelle sera tenue pour la première fois en 2015.

Frais

Les frais, dépenses, commissions et charges de toute forme supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés à approximativement 1.200,- EUR.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare que les conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée ont été satisfaites.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir ratifié sa correcte constitution, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. - L'Assemblée Générale décide de fixer le siège social de la Société au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. - L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de réviseur de la Société: Monsieur Jean-Louis Prignon Réviseur d'Entreprises Agréé indépendant, ayant son adresse professionnelle au VPC LUXEMBOURG SARL, Op der Haart 4a, L-9999 WEMPERHARDT pour une durée de un an. L'Assemblée Générale prend acte que la nomination d'un Réviseur d'Entreprises Agréé remplace le conseil de surveillance.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-two day of July

Before Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1. - EM GP S.à.r.l., a private limited liability company, formed in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a capital of 12.500 euros, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under the number B 186945, represented by Eugenio Minvielle Lagos, Class A Director and Giuseppe di Modica, Class B Director;

And

2. - EM S.à r.l., a private limited liability company, formed in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a capital of 12.500 euros, having its seat at, registered with the Trade and Companies' Register under the number B 183807, represented by Eugenio Minvielle Lagos, Class A Director and Giuseppe di Modica, Class B Director,

(the "Shareholders"), represented by Anca Iusco, lawyer, of the law firm JeantetAssociés at 5 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, acting in her capacity of proxy-holder, by virtue of proxies given under private seal in Paris, on 21 July 2014,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be attached to the present deed to be filed at the same time to the competent authorities,

such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg limited partnership by shares (*Société en Commandite par Actions*) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Title I. Form - Duration - Object - Registered Office

Art. 1. Form. There is between.

- EM GP S.à.r.l., a private limited liability company, formed in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a capital of 12.500 euros, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under the number B 186945 hereinafter the "General Partner"

and

- EM S.à.r.l., a private limited liability company, formed in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a capital of 12.500 euros, having its seat at, registered with the Trade and Companies' Register under the number B 183807 hereinafter the "Limited Partner"

and all the persons or entities which become owners of Shares, a *Société en Commandite par Actions* (partnership limited by shares) under the name of "INNIT INTERNATIONAL S.C.A."), (hereinafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

However, the Company shall be dissolved in case of adoption of a dissolution resolution by a general meeting of shareholders deliberating pursuant to the conditions of quorum and majority required for the amendment of the Articles of Association.

The Company shall not be dissolved in case of resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, both in Luxembourg and abroad, in all companies or undertakings in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or any other manner all stocks, shares and other securities, bonds, debt claims, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally all securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertaking. It may further invest in the acquisition and the management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever, save by means of public offering. It may, solely by means of private investment, issue promissory notes, bonds and any types of securities and debt or capital instruments. The Company may lend funds, including in particular the income from any borrowings, to its subsidiaries or any affiliated companies. The Company may also grant guarantees and pledge, assign, encumber with charges or otherwise create and grant sureties on all or part of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other affiliated company and, in general, in its favour and in favour of any other affiliated company. In any event, the Company may not perform any regulated activity of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use all the techniques, means and legal instruments necessary for effective management of its investments and for its protection against credit risks, monetary fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may effect all commercial, financial or industrial transactions and all transactions concerning property or non-property which, directly or indirectly, favour or relate to its company object.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, rent, incur and manage all patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is in the City of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The place of the registered office inside the commune may be changed by resolution of the General Partner.

In the event extraordinary events of a political or economic nature, which may compromise the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred to a foreign country, until the complete cessation of such abnormal circumstances.

Such resolution shall not have any effect on the nationality of the Company. The declaration of transfer of the registered office shall be made and brought to the knowledge of third parties by the body of the Company which is best placed for such effect in these given circumstances.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. Share capital. The Company has share capital of thirty-one thousand euros (€31,000.00), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares divided into thirty-one thousand (31,000) general partner shares (the General Partner Shares) and three million sixty-nine thousand (3,069,000) limited partner shares (the Limited Partner Shares), of a nominal value of €0.01 (one euro cent) each.

Subject to the provisions in terms of authorised capital, the share capital may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders as in terms of amendment of the Articles of Association, provided the agreement is obtained of the General Partner(s) pursuant to the provisions of Article 111 of the Law of 10 August 1915 on trading companies, as amended (the "Law").

The Company may, under the terms and conditions provided by the Law, buy back its own shares.

The terms Share and Shares or Shareholder and Shareholders in these Articles of Association encompass, unless implicitly or explicitly provided otherwise, the Limited Partner Shares and the General Partner Shares and the owners of Limited Partner Shares and of General Partner Shares.

5.2. Authorised capital. The Company has authorised capital of € 500,000,000 (five hundred million euros), represented by 50,000,000,000 (fifty billion) shares of a nominal value of €0.01 (one euro cent) each.

The General Partner is authorised to make a capital increase within the limits of the total amount of the authorised capital periodically, in all or in part for a period commencing on the notarised deed adopting the Articles of Association herein, and expiring on the fifth anniversary of this date.

The duration or the extent of this authorisation may be extended periodically by resolution of the Shareholders in the General Meeting deciding under the same rules of majority as for the amendment of the Articles of Association herein.

The General Partner is authorised to determine the subscription terms and conditions and to accept the subscriptions.

Within the framework of this authorisation to increase the capital and pursuant to article 323 (5) of the Law, the General Partner is authorised, at its full discretion, to waive in all or in part, to limit, or to include conditions for all preferential subscription rights of existing shareholders and to fix the potential amount of the shares premium which shall be paid by the subscribers.

The General Partner is authorised to decide as to the issue by the Company of bonds whether or not they are convertible or redeemable under the terms and conditions determined by the General Partner.

Further to each partial or total capital increase made by the General Partner pursuant to the provisions hereinabove, the General Partner shall take the necessary measures to amend Article 5 of the Articles of Association in order to recognise the increase made and is authorised to take or to authorise all the measures required for the enforcement and the publication of such amendment pursuant to the law.

Art. 6. Shares. The shares shall be issued in registered or bearer form.

The registered shares issued shall be registered on the Shareholders' Register (the Register), which shall be kept at the registered office of the Company by the General Partner or by one or more persons appointed for such purpose by the General Partner and the Register shall mention the name of all Shareholders, their place of residence or their designated domicile, the number and the category of Shares held by them and the amount paid up for each Share. Any transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer recognised in writing, dated and signed by the transferor and the transferee or by the persons duly authorised for such purpose. The Company is free to register any transfer based on documentary evidence establishing a transfer or assignment.

Art. 7. Buyback of shares. The Company is authorised to buy back its own shares in the limits provided by Article 49.2 of the Law.

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of General Partner Shares are jointly and severally and indefinitely liable for all the commitments which may not be covered by the assets of the Company.

The owners of Limited Partner Shares are only liable in the amount of their contribution to the capital of the Company.

Title III. Shareholders' Meeting

Art. 9. Date and place of Meetings. The Annual General Shareholders' Meeting shall be held, pursuant to Luxembourg law, at the registered office of the Company or in any other place in Luxembourg which shall be fixed in the notice of meeting, on 20 June at 9.00am.

If this day is a bank or national holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next business day.

Other Shareholders' Meetings may be held at the places and on the date indicate in the notices of meeting.

Art. 10. Holding of Meetings. All general meetings shall be chaired by a legal representative of the General Partner.

Each share carries one vote. Each shareholder may take part in the general meetings by appointing in writing either by original, or by fax, cable, telegram or telex another person as proxy.

Save contrary legal or statutory provisions, the resolutions at a Shareholders' Meeting duly convened shall be adopted with the simple majority of those present and voting, on the understanding that any resolution shall only be validly adopted with the agreement of the General Partner.

Any General Shareholders' Meeting legally constituted shall represent all of the Shareholders of the Company.

The General Partner shall determine any other conditions which have to be met by the Shareholders to participate in the Shareholders' Meetings.

Art. 11. Notice of Meeting. The convocations to the General Shareholders' Meetings shall be made by the General Partner in the forms provided by the Law.

Title IV. Management

Art. 12. The Managing Partner. The Company shall be managed by a Managing Partner in the person of the company "EM GP S.à.r.l.". The Managing Partner is necessarily designated by the General Partner.

Art. 13. Powers of the Managing Partner. The Managing Partner is vested with the widest powers to accomplish all acts of administration and disposal in the interests of the Company which are not expressly reserved by the Law or the Articles of Association herein for Supervisory Board, if any, the General Shareholders' Meeting.

The Managing Partner may delegate its powers and provide authorisations for specific matters to one or more authorised representatives, without however being authorised to delegate in general all of its management powers.

The Managing Partner represents the Company in all legal proceedings either as a claimant or as a defendant.

Summonses and other procedural acts shall be validly issued in the name of the Company alone.

Art. 14. Signatory. The Company is committed by the signature of the Managing Partner or the individual or joint signature of all authorised representatives to which the Managing Partner has given an authorisation.

Art. 15. Remuneration. The Managing Partner may receive remuneration for its services from the Company equal to 20 % (twenty percent) of the distributable earnings of a financial year ended, payable after approval of the financial statements of the said financial year results of the Company.

Title V. Financial year - Accounts

Art. 16. Financial Year, Accounts. The financial year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December each year.

Title VI. Dividends and liquidation

Art. 17. Allocation of Earnings. Five per cent (5%) shall be deducted from the annual net profits of the Company to be allocated to the reserve provided by the law. This deduction shall cease to be mandatory when the reserve has reached ten per cent (10%) of the share capital of the Company set forth in Article 5 of the Articles of Association herein such as this has been increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the profits shall be allocated and it shall decide on paying dividends from time to time as it considers, at its discretion, best suited to the object and the policy of the Company. The General Shareholders' Meeting shall approve the resolution of the General Partner to pay dividends and on the allocation of earnings it proposes.

The General Partner may resolve to pay interim dividends under the conditions and within the limits fixed by Luxembourg law.

Art. 18. Winding-up. The Company may be voluntarily dissolved by resolution of the Shareholders' Meeting with the consent of the General Partner. The winding-up shall be effected by one or more liquidators appointed by the General Shareholders' Meeting, which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by the Articles of Association herein shall be determined pursuant to Luxembourg legislation.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

1) EM GP S.à.r.l. subscribes for thirty-one thousand (31,000) general partner shares resulting from the payment of three hundred and ten euros (EUR 310).

2) EM S.à r.l. subscribes for three million sixty-nine thousand (3,069,000) limited partner shares resulting from the payment of thirty thousand six hundred and ninety euros (EUR 30,690).

Upon incorporation, all the General Partner Shares and all the Limited Partner Shares were fully paid-up, so that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000) are at the free disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned Notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2014.
The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2015.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,200.- EUR.

Statements

The undersigned Notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Extraordinary General Assembly

Immediately after the formation of the Company, the appearing parties, represented as stated above and representing the full amount of the subscribed capital and considering to be duly convened, have met at the Extraordinary General Assembly. After having the correct formation, the Assembly has taken the following decisions:

1. - The General Assembly decides that the registered office of the Company shall be located at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. - The General Assembly decides to appoint in the capacity of auditor of the Company: Mr. Jean-Louis Prignon, independent company auditor, having his professional address at VPC LUXEMBOURG SARL, Op der Haart 4a, L-9999 WEMPERHARDT for a period of one year. The General Assembly notes that the appointment of an auditor replaces the supervisory board.

As drawn up by deed in Luxembourg, the days, month and year and hour as on top of the present document.

Further to reading hereof and interpretation hereof being provided to the proxy holder of the parties, known to the notary by name, sir name and place of residence, the same has signed the present deed with the notary.

Signé: A. IUSCO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34833. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014129510/403.

(140146646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Hines - Moorfield UK Venture I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014129459/10.

(140147000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Hightech Partners - ITP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 153.534.

Le bilan au 31.12.2013 et les documents y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129458/10.

(140146477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Hierscht Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.398.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 07 août 2014, les démissions des Administrateurs Monsieur Guy BAUMANN et Madame Roselyne CANDIDO MICHEL ont été acceptées.

De ce fait, le nombre des Administrateurs est réduit de trois à un.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour: *HIERSCHT FINANCE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014129479/15.

(140146269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Finance Kerpen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 189.437.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first of August.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch, (Grand -Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand -Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

- "Holdco 1 Citygate S.à r.l.", a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B180.099, here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 31 July 2014; and

- "Holdco 2 Citygate S.à r.l.", a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B180.152, here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 31 July 2014.

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Finance Kerpen S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.00) each (the "Shares") and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the “Share Premium Account”) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager’s Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a “person” includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) Shares have been subscribed as follows by:

- “Holdco 1 Citygate S.à r.l.”, prenamed: twelve thousand two hundred and fifty (12,250) Shares; and

- “Holdco 2 Citygate S.à r.l.”, prenamed: two hundred and fifty (250) Shares.

All the Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Onno BOUWMEISTER, born on 26 January 1977 in Maarssen, The Netherlands, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jonathan PETIT, born on 27 March 1954 in Paris, France, residing at Swinbrook Manor Farm, Swinbrook, Burford, Oxfordshire, OX18 United Kingdom;

- Mr. Gilles JACQUET, born on 7 February 1964 in Saint-Mard, Belgium, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Francisco COLCHERO, born on 5 September 1975 in Mexico, residing at Glamis 3242 Dpto 602, Las Condas, Santiago, Chile.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire, de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

- «Holdco 1 Citygate S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180.099, ici représentée par Madame

Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 juillet 2014; et

- «Holdco 2 Citygate S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180.152, ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, ci-nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 juillet 2014.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Finance Kerpen S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre

titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.00) chacune (les «Parts Sociales») et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales sont souscrites comme suit par:

- «Holdco 1 Citygate S.à r.l.», ci-nommée, pour douze mille deux cent cinquante (12.250) Parts Sociales; et
- «Holdco 2 Citygate S.à r.l.» pour deux cent cinquante (250) Parts Sociales.

Toutes les Parts Sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Onno BOUWMEISTER, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg;
 - Monsieur Jonathan PETIT, né le 27 mars 1954 à Paris, France, demeurant à Swingbrook Manor Farm, Swinbrook, Burford, Oxfordshire, OX18, Royaume-Uni;
 - Monsieur Gilles JACQUET, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg; et
 - Monsieur Francisco COLCHERO, né le 5 septembre 1975 à Mexico, demeurant à Glamis 3242 Dpto 602, Las Condas, Santiago, Chili.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 août 2014. Relation: EAC/2014/11028. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014129366/505.

(140146699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

eBay Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 établis conformément aux normes comptables internationales, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130430/12.

(140148296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Rakuten UK Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.514.

Written resolution of the sole shareholder of Rakuten Uk Shopping S.à r.l. adopted on 24th July 2014

RAKUTEN EUROPE S.à r.l., a company validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fosse, L-1536 Luxembourg, as holder of the entire corporate capital of RAKUTEN UK SHOPPING S.à r.l. (the "Company"), Luxembourg, hereby CONSENTS and RESOLVES to the adoption of following resolutions:

RESOLVED to accept the resignation of Mr. Shingo MURAKAMI with retroactive effect to May 12th, 2014 as class A Director of the Company and of Mr Nobuaki NISHIO with effect to July 24th, 2014 as class B Director of the Company; and

RESOLVED to appoint, for undetermined duration, Mr. Andrew Dugdall-Marshall, residing professionally in 2, rue du Fosse, L-1536 Luxembourg, as class B Director of the Company.

Résolution écrite de l'actionnaire unique de Rakuten Uk Shopping S.à r.l. le 24 juillet 2014

RAKUTEN EUROPE S.à r.l, une société dûment constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en tant que détenteur de la totalité du capital social de RAKUTEN UK SHOPPING S.à r.l (la «Société»), Luxembourg, consent et adopte les résolutions suivantes:

Adopte la démission de Mr. Shingo MURAKAMI avec effet rétroactif au 12 mai 2014 comme Gérant de classe A de la Société et de Mr. Nobuaki NISHIO avec effet au 24 juillet 2014 comme Gérant de classe B de la Société; et

Adopte de nommer, pour une durée indéterminée, Mr. Andrew Dugdall Marshall, demeurant professionnellement à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en tant que Gérant de classe B de la Société.

RAKUTEN EUROPE S.à r.l.
Represented by Kenji HIROSE
Chief Executive Officer

Référence de publication: 2014130413/28.

(140147030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Transcars S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour:

Point unique: il est acté la démission de Mr Alain PATACHEK de son poste de gérant technique avec effet au 31.07.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 juillet 2014.

Marie Claire Prinçay
Associée unique et gérante administrative

Référence de publication: 2014130361/14.

(140147364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Transocean Luxembourg Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.448.

Extrait de l'acte constitutif du 11 août 2014

Transocean Inc., une société existant selon lois des Iles Cayman dont le siège social est établi au 70 Harbour Drive, 4th Floor, Grand Cayman, KY1-1003, Iles Cayman et immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-89645 (l'Associé Commandité),

a signé, le 11 août 2014, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. Il est établi une société en commandite simple qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par ses statuts (les Statuts).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est Transocean Luxembourg Holdings S.C.S.

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social. L'objet de la Société est d'entreprendre des opérations de financement par et à travers des transactions se rapportant directement ou indirectement à l'entretien, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient, y compris, sans limitation, l'octroi de prêts et autres facilités, valeurs mobilières ou garanties à ces sociétés.

La Société peut notamment effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans des sociétés à Luxembourg ou à l'étranger appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut effectuer toutes opérations qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Responsabilité des Associés Commandités de la Société. Les Associés Commandités sont responsables de toutes les obligations de la Société.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Associés Commandités, responsables personnellement, indéfiniment et solidairement avec la Société des engagements que les actifs de la Société ne peuvent pas couvrir.

Le mandat de l'Associé Commandité ou des Associés Commandités ne sera pas rémunéré, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement.

L'Associé Commanditaire ne prendra en aucun cas part à la gestion de la Société et n'aura aucun droit ou aucune autorité pour agir pour la Société ou prendre part à, ou interférer dans, la gestion de la Société y compris en tant que mandataire des Associés Commandités.

8. Autorité des gérants. L'Associé Commandité peut ou les Associés Commandités peuvent exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux réservés à l'Assemblée Générale par les Statuts ou la Loi. Les Associés Commandités auront pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Les Associés Commandités peuvent déléguer l'exécution d'une partie de leur autorité à un tiers par procuration spéciale.

9. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par un Associé Commandité quel qu'il soit.

La Société sera également engagée envers les tiers par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par l'Associé Commandité ou les Associés Commandités conformément à l'article 10.2. des Statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Transocean Inc.

Référence de publication: 2014129796/54.

(140146819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Aruallux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.433.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur François Georges SALOMON, dirigeant de sociétés, né à Annecy (France) le 27 mai 1959, demeurant à L-1114 Luxembourg, 12 Rue Nicolas Adames, et

2. Mademoiselle Laura Jeanne Nicole SALOMON, étudiante, née à Annecy (France), le 23 novembre 1990, demeurant à F-74320 Sévrier, 320, chemin vers Rives (France),

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Préambule

Par acte de donation-partage reçu le 5 juin 1998 par Maître Rémy GENTILHOMME, notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Jean-Charles DELORT, André JOUAN, Jean-Louis LE QUINTREC, Rémy GENTILHOMME et Marguerite BATTINI-THOMAS» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Rennes (France), 7, rue d'Orléans, Monsieur François Georges SALOMON a procédé à la donation de la nue-propriété de vingt mille (20.000) actions de la société anonyme «International Private Holding» au profit de Mademoiselle Laura Jeanne Nicole SALOMON; celle-ci aura la pleine propriété desdites actions au décès du donateur.

Le pacte social stipule ce qui suit littéralement rapporté relativement aux actions:

«Les actions sont représentées exclusivement sous la forme nominative.

Si des actions sont grevées d'un usufruit, le nu-propriétaire est tenu de notifier ce fait endéans les huit jours à la société en indiquant l'identité de l'usufruitier. La société enregistrera le nu-propriétaire et l'usufruitier au registre des actionnaires.

L'usufruitier exercera le droit de vote lors de toute assemblée appelée à se prononcer sur la distribution d'un dividende et la nomination/révocation des organes de la société. Le nu-propriétaire exercera le droit de vote lors de toute autre assemblée. Lors de toute assemblée générale extraordinaire appelée à modifier le capital social, les stipulations de l'article 5 des statuts de la société ou décidant la dissolution et la liquidation de la société, le nu-propriétaire ne pourra exprimer son vote qu'avec accord de l'usufruitier.»

A la suite de la vente des actions de la société anonyme «International Private Holding», les fonds issus de cette donation ont fait l'objet de emplois successifs, notamment dans des comptes démembrés ouverts auprès de la Banque Transatlantique, ainsi que sous la forme d'un apport en compte courant dans la société civile ARUAL, inscrite au RCS d'Annecy sous le numéro 440.099.141. A la suite du remboursement du solde de ce compte courant par la SC Arual ainsi que du virement du solde des sommes figurants sur les comptes démembrés ouverts auprès de la Banque Transatlantique à Paris, la totalité des sommes en cause ont été regroupées sur un compte démembré entre Monsieur François SALOMON et Mademoiselle Laura SALOMON ouvert auprès de la Banque Transatlantique Luxembourg sous le numéro LU47 1932 5036 8610 2001. Il est rappelé pour mémoire qu'une somme de 378.000 euros trouvant sa source dans la donation du 5 juin 1998 a été remployée dans la souscription de trois cent soixante-dix-huit (378) actions de la société HOTELS ET SPORTS INTERNATIONAL S.A. en date du 13 août 2012, à la suite d'un remboursement partiel de compte courant de la SC Arual.

Il est aujourd'hui décidé de constituer une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Dès lors, en ce qui concerne les valeurs mobilières souscrites au moyen de fonds démembrés entre Mademoiselle Laura SALOMON en sa qualité d'usufruitière et Monsieur François SALOMON en sa qualité de nu-propriétaire, les clauses particulières de l'acte de donation-partage cité ci-dessus s'appliqueront de plein droit aux actions et/ou obligations de la société en constitution, que ces actions et/ou obligations soient libérées par apport en numéraire ou par apport en nature au jour de la constitution et/ou lors de toute émission d'actions et/ou obligations nouvelles en cours de vie de la société. Il en va ainsi notamment des clauses relatives au retour conventionnel, à l'interdiction d'aliéner, à l'exclusion de communauté et le cas échéant, au respect des statuts de la société.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ARUALLUX S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de

biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

3.7 La Société pourra avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit aux associés de la Société.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.4 Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.5 Le Conseil de Gérance est autorisé dès la constitution, et pendant une période de cinq ans à partir de la publication des Statuts, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé par émission de nouvelles parts sociales aux associés existants ou à toute personne qui a été approuvée par les actionnaires, selon les exigences de quorum et de majorité définies dans l'article 189 paragraphe 1 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements d'espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'Assemblée Générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital.

5.6 Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout Gérant, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de ces parts sociales représentant tout ou partie de l'augmentation de capital.

5.7 Chaque fois que le Conseil de Gérance aura fait constater par acte authentique une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

5.8 De même, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit.

5.9 Le Conseil de Gérance déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

5.10 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées pour une Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de démembrement de la propriété des Parts sociales, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier,

6.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Les parts sociales grevées d'un démembrement ne pourront être cédées, aliénées, nanties ou hypothéquées par les nus propriétaires durant la vie des Usufruitiers sans leur acceptation, à peine de nullité des cessions, aliénation, nantissement ou hypothèque

6.3 En cas de démembrement des parts sociales, par l'effet de la subrogation réelle conventionnelle, et sauf convention contraire entre l'Usufruitier et le nu-Propriétaire:

- les apports démembrés réalisés conjointement par un usufruitier et un nu-propiétaire seront rémunérés par des parts sociales soumises aux mêmes démembrements que les biens apportés;

- les parts sociales émises à l'occasion d'une augmentation de capital par incorporation de réserves seront soumises aux mêmes démembrements que les parts sociales anciennes démembrées auxquelles est attaché le droit d'attribution;
- les sommes ou actifs attribués aux Associés à la suite d'une distribution de réserves, d'un retrait, d'une réduction de capital ou de la liquidation totale ou partielle de la Société, ou de toute autre opération de même nature, resteront soumis aux mêmes démembrements entre l'usufruitier et le nu-proprétaire. Si le paiement a lieu en espèces, les sommes revenant conjointement à l'usufruitier et au nu-proprétaire seront portées sur un compte bancaire unique, ouvert pour l'usufruit au nom de l'usufruitier et pour la nue-proprété au nom du nu-proprétaire. Faute d'indication à la Société, conjointement par l'usufruitier et le nu-proprétaire dans le mois de la demande qui leur sera faite par le Conseil de Gérance, des références du compte bancaire démembré à créditer, la Société pourra valablement se libérer desdites sommes entre les mains de l'Usufruitier qui en deviendra quasi usufruitier.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La titularité de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-proprété par un autre associé dénommé "nu-proprétaire". Les droits attachés à ces parts sociales seront exercés comme suit:

6.5.1 Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires,
- droit de vote de percevoir des dividendes distribués par la Société,
- droit de vote relatif aux décisions concernant l'affectation des bénéfices,
- droit de nommer et révoquer le ou les gérants.

6.5.2 Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque part sociale sont les suivants:

- droit de vote aux assemblées générales extraordinaires,
- droit de transformer la forme de la Société,
- droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvellement émises en cas d'augmentation de capital social,
- droit de vote pour toutes les décisions susceptibles d'affecter la substance de la part sociale,
- droit de changer la nationalité de la Société,
- droit au boni de liquidation.

6.5.3 Le nu-proprétaire ne pourra exprimer son vote, lors de toute assemblée générale appelée à modifier le capital social, qu'avec l'accord de l'usufruitier.

6.6 Tout ce qui a trait aux droits respectifs du nu-proprétaire et de l'usufruitier et qui n'est pas réglé par le présent article, sera déterminé conformément aux dispositions applicables du Code Civil luxembourgeois.

6.7 La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des parts sociales sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des associés:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention "nue-proprété".

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 Les Associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés selon les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui, chaque parts sociales donnant droit à une voix. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire

12.3 Le nu-propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées des associés. A cette fin ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les associés en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des associés résulte de leur consentement exprimé dans un acte. La qualité d'associé est reconnu tant à l'usufruitier qu'au nu-propriétaire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Le dividende prélevé sur le bénéfice distribuable d'un exercice mis en distribution par l'Assemblée générale bénéficiera exclusivement aux usufruitiers. Toute distribution de dividende effectuée en dehors de celle annuellement décidée par l'assemblée Générale d'approbation des comptes et qui ne serait pas prélevée sur le bénéfice distribuable ou le report à nouveau profitera aux nus propriétaires.

15.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le nu-propriétaire ne pourra exprimer son vote sur la dissolution ou la liquidation de la Société qu'avec l'accord de l'usufruitier.

16.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition Générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014

Souscription - Libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, déclarent souscrire les cent mille (100.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

ASSOCIES	PARTS SOCIALES		
	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit
Monsieur François SALOMON prénommé	1		99.998
Mademoiselle Laura SALOMON, prénommée	1	99.998	
TOTAL parts sociales:		100.000	

Toutes les cent mille (100.000) parts sociales ont été souscrites par les prédits souscripteurs à cent pour cent (100%) et entièrement libérées moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de un million d'euros (1.000.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent euros (2.100,- EUR).

Résolutions des associés:

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur François Georges SALOMON, prénommé.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. G. SALOMON, L. J. N. SALOMON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014 LAC/2014/36760 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014129150/324.

(140146668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Jan De Nul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 92.054.

Le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAN DE NUL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014125668/13.

(140143248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 42.655.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juin 2014 que:

- La démission de la société MARC MULLER CONSEILS S. A. R.L., de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée avec effet au 30 novembre 2013.
- Mme Anne-Marie PESCH, Expert-Comptable, née le 7 novembre 1977 à Mannheim à 44, um Wues L-6552 Berdorf a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.
- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014125646/20.

(140143361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.
